

revenu que lui rapportent les annonces. En ce qui concerne l'état des revenus qu'on me réclame, je signale qu'il y a une ventilation de ces revenus, à la page 3 de la partie financière du rapport annuel de la Société, que j'ai déposé. La Société m'apprend qu'elle continue à exiger des taux uniformes.

Je voudrais consigner au compte rendu quelques renseignements sur le financement de la Société prévu au crédit 54 et au crédit supplémentaire 605, le premier ayant trait à la radiodiffusion sonore et le second à la télévision. Le n° 54 du budget principal de dépenses et le n° 605 des crédits supplémentaires présentent les propositions du Gouvernement relatives au financement provisoire de la Société Radio-Canada en attendant que la Commission royale sur la radiodiffusion ait présenté son rapport. Comme les honorables députés le savent, cette commission royale a entrepris, sous la présidence de M. Robert Fowler, une étude complète du problème de la télévision et de la radiodiffusion sonore, et il analyse l'activité de la Société. Une fois que le gouvernement aura été saisi du rapport de la Commission royale, il compte présenter au Parlement des propositions visant à établir sur une base solide le financement à long terme du réseau national de radiodiffusion et de son expansion, tant dans le domaine de la télévision que dans celui de la radiodiffusion sonore. J'estime également que les membres de la Chambre seront en meilleur état d'étudier ces questions, une fois qu'ils auront reçu le rapport de la Commission royale qui, prévoyons-nous, sera prêt pour la prochaine session du Parlement.

Les députés savent que, durant plusieurs années, le fonctionnement du secteur de la radiodiffusion du réseau national a été financé chaque année grâce à une subvention statutaire de 6 millions et quart, outre le produit de la taxe d'accise perçue sur les appareils de radio et autre matériel en conformité d'une disposition prévue au statut. A part cela, la société touche le produit de son activité commerciale. Dans son état pour l'année terminée le 31 mars dernier, la société déclare un déficit de quelque \$287,000 au chapitre de la radiodiffusion, une fois déduite la dépréciation.

Pour l'année financière en cours, on s'attend que le produit de la taxe d'accise sur les appareils de radio diminuera quelque peu et que les revenus commerciaux de la radiodiffusion subiront une autre baisse. D'autre part, pour maintenir le niveau actuel des services, il y aura quelques légères augmentations de dépenses résultant de la rectification régulière des traitements, du remplacement d'émissions commerciales, du raffermissement des programmes de radio et de

l'augmentation au chapitre des droits et des traitements découlant des ententes collectives.

La subvention annuelle de 6 millions et quart prévue au statut a été accordée pour une période de cinq ans en 1951. Elle s'est terminée avec la dernière année financière. Voilà pourquoi le Gouvernement propose le crédit n° 54, qui comporte un montant de 6 millions et quart, uniquement comme mesure provisoire tendant à mettre le même montant à la disposition de la société pendant une autre année.

La Société s'attend que, la subvention de 6¼ millions étant maintenue, ses opérations de cette année, pour ce qui est de la radio, se soldent par un déficit de quelque 3 millions. Elle devra combler ce déficit en faisant appel à ses propres réserves, le Gouvernement ne proposant pas, pour la radio, de subvention au delà du montant statutaire des cinq dernières années.

Depuis trois ans, les opérations du réseau national de télévision ont été financées grâce au produit de la taxe d'accise sur les téléviseurs et le matériel, et au revenu de l'exploitation commerciale de la télévision. Il est bientôt apparu, surtout aux membres du comité spécial de la radiodiffusion de l'an dernier, que le produit de la taxe d'accise et les recettes de l'exploitation commerciale ne suffiraient pas, cette année, à faire les frais du réseau national, dont le service est assuré par les stations publiques et privées qui ont été autorisées. C'est là, je n'ai pas à le rappeler, une des raisons qui ont motivé l'institution de la commission royale.

Au cours de la dernière session, la Société a dit au comité qu'elle prévoyait un déficit assez lourd à l'égard de son activité dans le domaine de la télévision pour l'année financière 1955-1956. Cependant, comme l'indiquent les états financiers de la Société, le déficit a pu être maintenu à environ un million au cours de la dernière année. Le produit de la taxe d'accise et les recettes de l'exploitation commerciale ont été sensiblement plus élevés qu'on ne l'avait prévu et les dépenses ont été comprimées. En conséquence, il y a eu un déficit moindre que nous ne l'avions prévu. Cependant, le rythme des dépenses de la Société n'a cessé de s'accroître au cours de l'année, à mesure que de nouvelles stations étaient ajoutées au réseau et que les services d'émissions prenaient de l'expansion.

La société croit que de nouveaux crédits lui seront nécessaires durant l'année, pour remplir tout simplement les diverses obligations déjà contractées et pour assurer au service un minimum de développement selon les grandes lignes annoncées depuis quelques années. En même temps, on compte que,